

Mémento pour les personnes adressées à titre de **recommandation** à une antenne d'intégration

Vous venez de vous installer dans le canton de Berne et nous vous souhaitons la bienvenue.



Lors d'un entretien personnel, votre nouvelle commune de résidence vous souhaite la bienvenue et vous fournit des informations importantes pour faciliter votre intégration.

En vertu de la loi sur l'intégration du canton de Berne, les communes s'entretiennent personnellement avec les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants à partir de 2015. Vous recevrez ainsi des informations sur la vie dans la commune et les programmes d'intégration (cours de langue, lieux de rencontres, associations, etc.).

Vous recevrez aussi des brochures informatives et des informations sur vos droits et obligations.



Si vous avez besoin de plus d'informations, la commune vous recommande de vous adresser à une antenne d'intégration.

En fonction de divers critères définis dans la loi sur l'intégration du canton de Berne (art. 5, al. 4, LInt), la commune évalue si vous avez besoin d'informations plus détaillées et vous recommande le cas échéant de vous adresser à une antenne d'intégration.

L'antenne d'intégration est un centre de consultation qui aide les étrangères et les étrangers à s'intégrer.



L'autorité de migration reprend le traitement de votre demande d'autorisation de séjour.

Votre demande est examinée par l'autorité de migration.

Dès que la demande est approuvée, l'autorité de migration peut délivrer le permis. Vous serez invité par la commune à le retirer.



Vous pouvez convenir avec l'antenne d'intégration d'un rendez-vous pour une consultation gratuite.

Si vous souhaitez bénéficier d'une consultation, prenez contact avec l'antenne d'intégration. Vous y serez accueilli par une conseillère formée ou un conseiller formé qui parle votre langue maternelle ou une autre langue que vous maîtrisez bien.

Cette conseillère ou ce conseiller peut par exemple vous aider à trouver un cours de langue, vous montrer comment obtenir la reconnaissance de vos diplômes ou encore trouver un programme d'encouragement pour vos enfants.

Antennes d'intégration du canton de Berne

Ville de Berne

Centre de compétence Intégration de la ville de Berne
Effingerstrasse 33
3001 Berne
031 321 60 36
integration@bern.ch
www.bern.ch/integration

Emmental, Mittelland et Haute-Argovie

isa
Centre d'information pour étrangères et étrangers
Speichergasse 29
3011 Berne
031 310 12 72
beratung@isabern.ch
www.isabern.ch

Ville de Thoune et Oberland bernois

KIO, Centre de compétence Intégration Thoune-Oberland
Uttigenstrasse 3
3600 Thoune
033 225 88 00
kio@thun.ch
www.thun.ch/kio

Jura Bernois, Seeland et Bienne

Service spécialisé de l'intégration
Rue de la Gare 50
2502 Bienne
032 326 12 17
integration@biel-bienne.ch
www.biel-bienne.ch/integration-f